

Après plusieurs reports, le parcours d'intégration pour primo-arrivants sera obligatoire à Bruxelles en juin

Les migrants auront le choix entre le parcours francophone ou flamand. Avant la mise en place d'un parcours commun ?

La Libre - Guillaume Tom – 05/05/22

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.lalibre.be/regions/bruxelles/2022/05/05/apres-plusieurs-reports-le-parcours-dintegration-pour-primo-arrivants-sera-obligatoire-a-bruxelles-en-juin-05J2SH7PO5D6HKXJCJMSK77QFM/>

Le cinquième report de l'entrée en vigueur de l'obligation du parcours d'intégration pour primo-arrivants en région bruxelloise devrait bien être le dernier. Ce parcours, censé fournir un bagage culturel et linguistique aux personnes qui arrivent sur le territoire belge, devait devenir obligatoire au 1er avril de cette année. Mais la guerre en Ukraine et l'arrivée des exilés dans les communes de la capitale ont provoqué un report au 1er juin.

L'histoire du parcours d'intégration et de son obligation est pour le moins tumultueuse à Bruxelles. Il faut remonter à l'année 2003 pour que l'idée d'un parcours d'intégration destiné aux migrants arrivés sur le territoire survienne dans le débat, d'abord en Flandre. Quelques mois plus tard, le MR déposera le projet en Région bruxelloise. Le texte se heurte alors aux réticences du PS, d'Écolo et du CDH.

Changement de cap en 2009. Les trois mêmes partis, réunis au collège de la Cocof (en charge de l'intégration des immigrés), commencent à envisager un parcours dit d'accueil. Le débat autour de son obligation connaît un coup d'accélérateur avec l'arrivée massive des réfugiés syriens en Belgique en 2015. La Flandre avait déjà passé le cap dès 2003. La Wallonie le fera en 2016. À Bruxelles, il faudra attendre 2017 pour que l'obligation figure dans une ordonnance, sans qu'elle ne devienne pourtant effective.

Les primo-arrivants peuvent toutefois suivre le parcours (qui prévoit des cours de langue et une orientation sociale) sur base volontaire. Chaque année, 9 000 candidats poussent les portes des centres pour suivre les cours et formations (5 000 francophones et 4 000 néerlandophones).

Gros changement en 2024

Cette fois-ci, c'est l'arrivée des exilés ukrainiens qui est venue perturber l'agenda. Les bourgmestres ont en effet signalé leur volonté de reporter cette obligation afin de ne pas surcharger les équipes communales. "Les formations à l'utilisation des logiciels devaient commencer au moment où la crise ukrainienne se profilait. Ce n'était pas le moment le plus opportun pour lancer un tel dispositif", raconte Cécile Jodogne (Défi), bourgmestre faisant

fonction de Schaerbeek. Il s'agissait aussi de modifier le texte de l'ordonnance pour éviter que les exilés ukrainiens présents sur le territoire ne tombent sous l'obligation. Actuellement, deux instances se partagent la mise en œuvre du parcours bruxellois : la Cocof et la Communauté flamande. La différence n'est pas que linguistique puisque chaque instance a développé son propre parcours avec des contenus différents.

Mais cette situation devrait changer dans les prochaines années, puisque l'intégration des immigrés deviendra une compétence exclusive de la Cocom, une instance commune des francophones et des Flamands, en janvier 2024. Ce transfert pourrait bien conduire à l'élaboration d'un parcours commun sur l'ensemble du territoire régional. Mais le dossier est hautement sensible. Certains redoutent même que la Flandre ne réduise le financement si elle n'était pas assez écoutée dans la rédaction de ce parcours commun. En attendant, il y aura bien deux parcours distincts.